



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-62-2024

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 9 avril 2024, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 18 mai 2024 à 17 h 00**, à la salle synergie du complexe municipal située au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

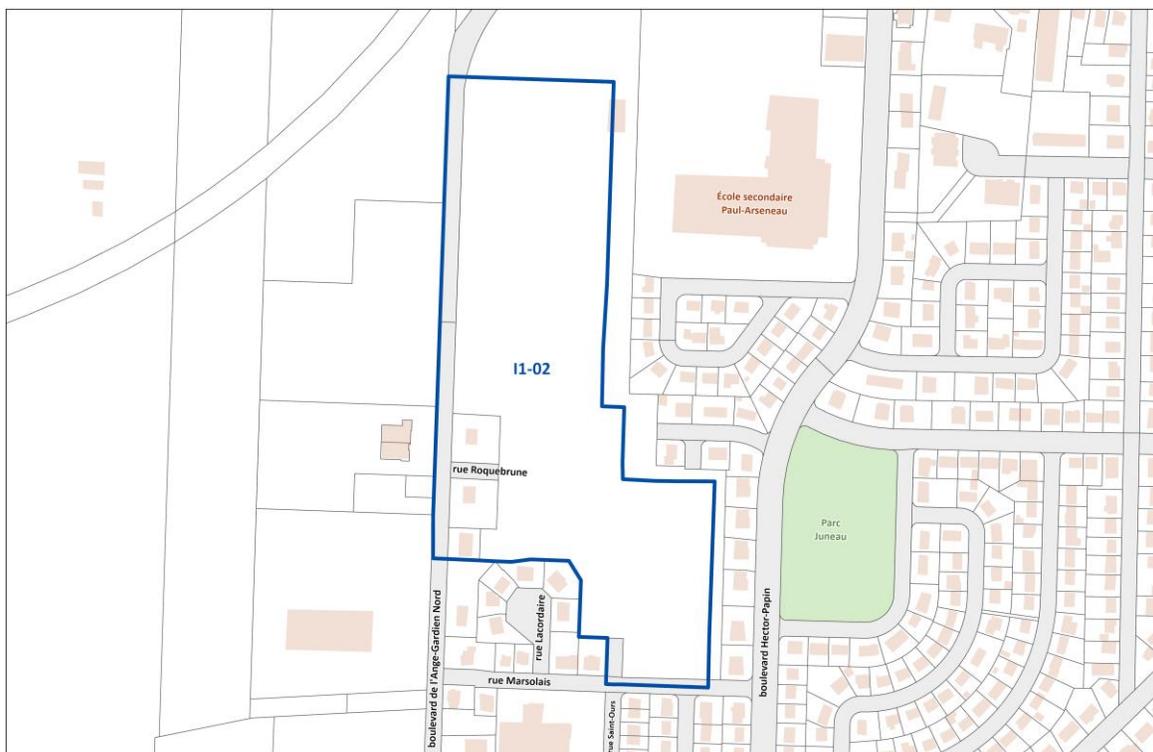
RÈGLEMENT 300-62-2024

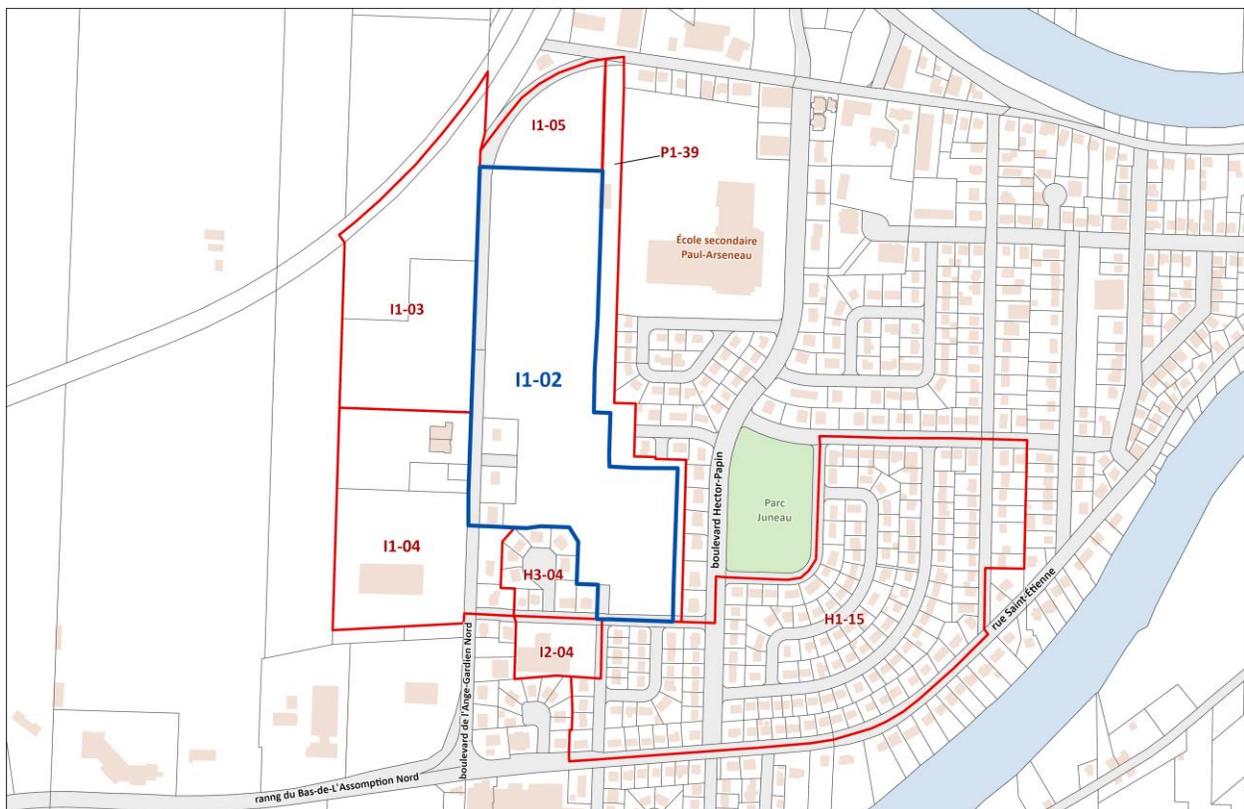
Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Créer la zone I1-06 à même la zone I1-02 et créer la grille des spécifications applicable ;
- Ajouter l'article 310.1 relatif aux équipements accessoires pour les usages du groupe « industriel »

Les articles 2 à 4 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Les articles 2 et 3 visent les zones I2-06, I2-09 et I2-10 et toutes les zones contiguës :





➤ L'article 4 vise l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-dessus en faisant **afficher** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord **le mercredi 10 avril 2024** et en le faisant **publier** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption **le mercredi 10 avril 2024** en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois d'avril 2024.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier